

ORDRE DU JOUR

COMITE SYNDICAL DU MARDI 5 MARS 2024 A 17H

ORDRE DU JOUR	Pour Délibération	Pour Information	Intervenant
1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023	X		M. AH-YU
2. DOB 2024	X		M. AH-YU
3. Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Nathalie NIOGRET	X		M. AH-YU
4. Désignation d'un membre titulaire de la Commission de délégation de service public « CDSP » en remplacement de Nathalie NIOGRET	X		M. AH-YU
5. Désignation d'un membre titulaire de la Commission consultative des services publics locaux « CCSPL » en remplacement de Nathalie NIOGRET	X		M. AH-YU
6. Convention de constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-Action, Sigidurs et la CACP pour une étude sur la faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires	X		M. AH-YU
7. Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs / lombricomposteurs	X		M. AH-YU
8. Convention avec la ville de Bezons pour la mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) - renouvellement	X		M. AH-YU
9. Point infos		X	M. AH-YU

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 05 MARS 2024

Le mardi 05 mars 2024 se sont réunis, dans les locaux du Syndicat, les délégués du Comité Syndical sous la présidence de M. Gilbert AH-YU, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 février 2024.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	
Cormeilles-en-Parisis	Monsieur Dominique MEANCE	
La Frette-sur-Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette-sur-Seine		Monsieur Christian TETARD

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons	Madame Nessrine MENHAOUARA	
Bezons	Monsieur Pascal BEYRIA	

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Nathalie COGNYE	Directrice de l'Administration générale et des finances
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines

Absents excusés :

La Frette-sur-Seine	
Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
TRESOR PUBLIC	
Monsieur Claude FEO	Responsable du service de Gestion comptable

La séance est ouverte par Gilbert AH-YU, Président du Syndicat, à 17h07.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2023 présenté en [annexe 1](#).

2. DOB 2024

L'article L 52-17-10-4 du Code Général des collectivités territoriales, prévoit, pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat.

Il doit contenir les éléments de contexte financier de la collectivité, les orientations budgétaires à venir concernant la section de fonctionnement, la section d'investissement, l'évolution de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport est joint en [annexe 2](#) du présent document.

Le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 et approuve le rapport ci-annexé.

3. Désignation d'un membre élu de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Nathalie NIOGRET

Suite à la démission de Mme Nathalie NIOGRET de ses fonctions d'élue de la ville de la Frette-sur-Seine et à son remplacement lors du Comité syndical du 18 décembre 2023 par M. Christian TETARD, il convient désormais de désigner un délégué pour la remplacer dans les 3 instances du syndicat où elle était membre :

- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public « CDSP »
- Commission consultative des services publics locaux « CCSPL »

La commission d'appel d'offres

Cette commission doit être composée du Président du Syndicat AZUR (Président de droit) ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Le Comité syndical désigne, à l'unanimité, M. Christian TETARD comme membre suppléant de la commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gilbert AH-YU ▪ Xavier PERICAT ▪ Nessrine MENHAOUARA ▪ André BOURDON ▪ Dominique MEANCE ▪ Nathalie JOLLY 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Georges MOTHRON 2) Pascal BEYRIA 3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD 4) Jean-François PLOTEAU 5) Carole BERGER JACOB

4. Désignation d'un membre élu de la Commission de délégation de service public « CDSP » en remplacement de Nathalie NIOGRET

Pour faire suite au point précédent (point 2), suite à la démission de Mme Nathalie NIOGRET de ses fonctions d'élue de la ville de la Frette-sur-Seine et à son remplacement lors du Comité syndical du 18 décembre 2023 par M. Christian TETARD, il convient désormais de désigner un délégué pour la remplacer dans la Commission de délégation de service public (CDSP).

Cette commission doit être composée du Président du Syndicat AZUR (Président de droit) ou de son représentant et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

Le Comité syndical désigne, à l'unanimité, M. Christian TETARD membre suppléant de la commission de délégation de service public « CDSP » modifiant la composition de la commission comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gilbert AH-YU ▪ Xavier PERICAT ▪ Nessrine MENHAOUARA ▪ André BOURDON ▪ Dominique MEANCE ▪ Nathalie JOLLY 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Georges MOTHRON 2) Pascal BEYRIA 3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD 4) Jean-François PLOTEAU 5) Carole BERGER JACOB

5. Désignation d'un membre élu de la Commission consultative des services publics locaux « CCSPL » en remplacement de Nathalie NIOGRET

Pour faire suite aux deux points précédents (points 2 et 3), suite à la démission de Mme Nathalie NIOGRET de ses fonctions d'élue de la ville de la Frette-sur-Seine et à son remplacement lors du Comité syndical du 18 décembre 2023 par M. Christian TETARD, il convient désormais de désigner un délégué pour la remplacer dans la Commission consultative des services publics locaux « CCSPL ».

La CCSPL examine :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
- les rapports sur la qualité et le prix des services publics ;
- les bilans des services publics délégués ;
- mais aussi donne son avis sur toute nouvelle création de régie ou projet de délégation de services publics.

La CCSPL est consultée en amont de tout projet de délégation de service public, de création d'une régie ou de projet de partenariat.

Cette commission doit être composée de 2 collèges :

- Le collège des élus représentant la collectivité,
- Le collège des associations représentatives

Le nombre de représentants par collège n'étant pas fixé par les textes, le Comité syndical a décidé de constituer le collège des élus par les élus composants la Commission d'Appel d'Offres et de ne pas introduire de quorum afin de faciliter la tenue de cette instance.

Concernant le collège des associations, les associations désignées sont :

- Les amis de la terre Val d'Oise
- Val d'Oise environnement
-

Le Comité syndical, suite à la nouvelle composition de la CAO, désigne, à l'unanimité, M. Christian TETARD membre suppléant de la CCSPL et prend acte de la composition du collège des élus de la CCSPL ainsi modifiée comme suit :

Pour les membres de la collectivité :

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">▪ Gilbert AH-YU▪ Xavier PERICAT▪ Nessrine MENHAOUARA▪ André BOURDON▪ Dominique MEANCE▪ Nathalie JOLLY	<ol style="list-style-type: none">1) Georges MOTHRON2) Pascal BEYRIA3) Nathalie NIOGRET Christian TETARD4) Jean-François PLOTEAU5) Carole BERGER JACOB

6. Convention de constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-Action, Sigidurs et la CACP pour une étude sur la faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires

Sur proposition du syndicat Emeraude, le syndicat Azur a participé à une réunion de présentation relative à l'opportunité de lancer une étude de faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires.

La réunion qui regroupait les syndicats alentours intéressés s'est tenue le 22 janvier dernier, plusieurs points ont été actés :

- Les syndicats Azur, Tri Action, et SIGIDURS, et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) ont confirmé leur volonté de prendre part à l'étude, sous réserve de validation par leur assemblée délibérante, dont la plus tardive a lieu le 18 mars ;
- La consultation sera rédigée conjointement en fonction du périmètre ainsi défini de façon à être engagée au plus tard le 20 mars 2024 ;
- Le Syndicat Emeraude est désigné porteur de projet, cela nécessite la signature d'une convention de groupement de commandes qui lui permettra de piloter le projet et de gérer les dépenses et les subventions qui seront prises en charge par chacune des parties proportionnellement au nombre d'habitants par collectivité.
- Pour information, le soutien pour cette étude est estimé à 80 %, en cofinancement entre l'ADEME, la Région Ile-de-France et CITEO, pour une estimation de 215 000€ de dépenses. La date limite de candidature à la subvention de la Région est le 8 juillet 2024.

Le réemploi des contenants est une thématique du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du Syndicat Azur.

La prestation envisagée dans le cadre de ce groupement de commandes est une étude réalisée en 3 phases :

Phase 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif ;

Phase 2 : Proposition de scénarii technico-économiques ;

Phase 3 : Approfondissement du scénario retenu.

Le syndicat Azur a ainsi un intérêt à la réalisation de cette étude sous forme de groupement de commandes avec les syndicats intéressés, il est en effet nécessaire d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer pour mettre en place le réemploi des contenants sur le territoire et de rationaliser le coût de ce type d'étude en s'associant aux syndicats et collectivités ayant en charge la compétence déchets.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-Action, Sigidurs et la CACP pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires, désigne le Syndicat Emeraude coordinateur du groupement de commandes et autorise le Président à signer la convention ci-annexée.

7. Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs / lombricomposteurs

Afin de réduire la quantité de déchets produits, le Syndicat Azur s'est engagé dans la mise en œuvre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Dans ce cadre, la réduction, le tri à la source et la gestion de proximité des déchets organiques constituent une action prioritaire.

Parmi les actions proposées, figure la promotion du compostage des déchets biodégradables. Lors de son comité syndical du 7 avril 2021, le syndicat a adopté une convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion de composteurs/lombricomposteurs.

Cette convention détermine les modalités de fourniture et de gestion du matériel mis à disposition par le syndicat AZUR aux structures souhaitant composter leurs déchets fermentescibles produits par leurs utilisateurs dans un cadre pédagogique ou dans une volonté de réduire leurs déchets.

Elle précise notamment les obligations de chacun tant sur les aspects technique, financier et de communication.

Le modèle type adopté en 2021 nécessite de préciser les engagements de chacun et le rôle du référent.

La convention type actualisée ([annexe 4](#)) est prévue pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le modèle actualisé de la convention type relative à la fourniture et la gestion de composteurs/lombricomposteurs.

8. Convention avec la ville de Bezons pour la mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) - renouvellement

Dans le cadre de ses missions, le syndicat Azur possède une flotte de véhicules dédiés aux activités de collecte des déchets et encombrants pour les communes d'Argenteuil et de Bezons.

La ville de Bezons a subi la perte d'un camion au mois de décembre 2021. Il était utilisé par les services techniques pour des actions de transfert de déchets au sein du centre technique municipal de la ville.

Dans l'attente que la ville de Bezons puisse se rééquiper d'un nouveau véhicule, le syndicat Azur, qui dispose d'un véhicule lui permettant d'effectuer cette activité, lui a mis temporairement à disposition le véhicule immatriculé BJ 421 DA dans le cadre d'une convention.

La convention de mise à disposition du véhicule s'est achevée le 14 février 2024.

La ville de Bezons souhaitant disposer du véhicule pour une durée supplémentaire, il est proposé une nouvelle convention de mise à disposition.

Le projet de convention présenté en [annexe 5](#) définit les modalités techniques et financières de cette mise à disposition, seule une modification a été faite sur la durée de la convention qui est prévue pour une durée de 1 an reconductible deux fois.

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le projet de convention ci-annexé et autorise le Président à la signer.

9. Point infos

Relevés des décisions prises en 2023 :

N°	OBJET
2023/01	Avenant au contrat de reprise des déchets d'emballages papier carton REVIPAC
2023/02	Attribution du marché n° 22 09 12 049 Fourniture d'une benne à déchets « encombrants »
2023/03	Avenant n°1 au marché n° 21 06 04 002 lot 3 traitement des déchets végétaux - SEV
2023/04	Avenant n°1 au marché n° 21 10 21 005 collecte et évacuation des déchets - SUEZ
2023/05	Attribution du marché n° 23 01 15 001 relatif à l'exploitation de la déchetterie fixe du Syndicat AZUR
2023/06	Avenant au contrat de reprise du verre VERALLIA
2023/07	Avenant N° 1 au Marché n° 21 06 04 002 Lot n°1 Traitement des emballages recyclables, papiers et journaux-magazines, des déchets encombrants, gravats, gravats/plâtres, plâtres et des déchets végétaux Lot n°1 : tri-conditionnement des emballages recyclables papiers et journaux Magazines
2023/08	Désignant maitre Hugues Portelli, avocat, en vue de représenter le Syndicat Azur
2023/09	Attribution du Marché n° 23 04 03 002 Fourniture et installation de colonnes enterrées, maintenance et lavage, remplacement, fournitures de pièces détachées LOT 1, 3 ET 4
2023/10	Avenant n°2 au marché n° 21 01 05 001 relatif à la fourniture de titres restaurant - transfert à la société SWILE
2023/11	Avenant N° 1 au Marché n° 22 01 10 001 Fourniture et maintenance de bacs à déchets ménagers et assimilés
2023/12	Dérogation durée du contrat - DSP du CVE
2023/13	Relative à la cession d'un véhicule de son parc automobile, immatriculé DY 371 XW, et sa sortie de l'inventaire comptable
2023/14	Relative à la cession d'un véhicule de son parc automobile, immatriculé CB 488 RD, et sa sortie de l'inventaire comptable

La séance a pris fin à 17h56.

RAPPEL DES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 05 MARS à 17h00

ORDRE DU JOUR	DELIBERATION
Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2023	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/01 - DOB 2024	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/02 - Désignation d'un membre élu de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Nathalie NIOGRET	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/03 - Désignation d'un membre élu de la Commission de délégation de service public « CDSP » en remplacement de Nathalie NIOGRET	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/04 - Désignation d'un membre élu de la Commission consultative des services publics locaux « CCSPL » en remplacement de Nathalie NIOGRET	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/05 - Convention de constitution d'un groupement de commandes avec les syndicats Emeraude, Tri-Action, Sigidurs et la CACP pour une étude sur la faisabilité pour la mise en place du réemploi des contenants alimentaires	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/06 - Actualisation du modèle de convention type de partenariat pour la fourniture et la gestion des composteurs / lombricomposteurs	Approuvée à l'unanimité
Délibération 2024/07 - Convention avec la ville de Bezons pour la mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) - renouvellement	Approuvée à l'unanimité

Le Président du syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

